

LA

# SEMAINE RELIGIEUSE

## DE QUEBEC

---

Promesses de Notre Seigneur aux personnes dévouées à son  
divin Cœur

- 1<sup>o</sup> Je mettrai la paix dans leurs familles.
- 2<sup>o</sup> Je les consolerais dans toutes leurs peines.
- 3<sup>o</sup> Je répandrai d'abondantes bénédictions sur toutes leurs entreprises.
- 4<sup>o</sup> Je bénirai moi-même les maisons où l'image de mon divin Cœur sera exposée et honorée.
- 5<sup>o</sup> Je leur donnerai toutes les grâces nécessaires dans leur état.
- 6<sup>o</sup> Les pécheurs trouveront dans mon Cœur la source et l'océan infini de la miséricorde.
- 7<sup>o</sup> Les âmes tièdes deviendront ferventes.
- 8<sup>o</sup> Les âmes ferventes s'élèveront à une grande perfection.
- 9<sup>o</sup> Je donnerai aux prêtres le talent de toucher les cœurs les plus endurcis.
- 10<sup>o</sup> Je serai leur refuge assuré pendant la vie et surtout à la mort.
- 11<sup>o</sup> Les personnes qui propageront cette dévotion auront leur nom inscrit dans mon Cœur, et il n'en sera jamais effacé.

S. S. Pie IX a accordé, le 6 mai 1873, les indulgences suivantes à ceux qui font d'un cœur contrit, le Mois du Sacré-Cœur, soit en public, soit en particulier : 1) *Sept ans*, une fois par jour ; 2) *Indulgence plénière*, un jour du mois, à leur choix, pourvu qu'ils se confessent, communient, visitent une église et y prient, quelque temps aux intentions du Souverain Pontife.

---

Chronique de la "Semaine Religieuse"

La question des écoles de Manitoba et du Nord-Ouest est entrée dans une nouvelle phase. Comme on devait s'y attendre, l'Épiscopat catholique du Canada vient de parler, et sa pétition est